

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Juin 2026

88x26

REMBOURSEMENT D'ARRHES **RÉSERVATION SALLE TINO ROSSI**

L'Association City Danse, 225 bd Paul Claudel 13010 Marseille, siret : 41486704400011 représentée par sa présidente, madame Zoghlami Olmi Coralie sollicite la commune pour un remboursement des arrhes correspondant à la location de l'espace Tino Rossi le 07 juin 2026.

Suite aux circonstances exceptionnelles évoquées par l'Association par courrier du 27 avril 2026 entraînant l'annulation de la réservation, il est proposé le remboursement des arrhes versées pour la location de la salle Tino Rossi d'un montant de 465€ à l'Association City Danse

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- DÉCIDE le remboursement de la location de la salle Tino Rossi à l'Association City Danse pour un montant de : 465 €.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
TOM LEBOEUF

LE MAIRE
ROMAIN AMARO